

## GAZETTE N° 18



Chers Varennaises et Varennais,  
Bien que le froid persiste en ce 20 mars, le printemps va arriver. Nous attendons tous les beaux jours. Notre village va reprendre des belles couleurs et nous allons entendre le chant des oiseaux. L'ouverture de l'étang a eu lieu le samedi 17 mars, M. Dieudonné succède comme régisseur à Mme Hermann et est aidé bénévolement par Messieurs Dériot, Boeglin et Arbouys. La commission des fleurs va bientôt se mobiliser et votre participation les encourage.

Le Maire, Malou DENIS

### **CONSEILS MUNICIPAUX**

#### **Conseil municipal : 13 février 2018**

##### **RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE A VARENNES SUR AMANCE : LOT 02 - AVENANTS N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX CONCLU AVEC L'ENTREPRISE DRUT**

Considérant la délibération n°2017-048 du 21 septembre 2017 relative à l'attribution des marchés de travaux pour la restructuration de l'école primaire à Varennes-sur-Amance,  
Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que pour la restructuration de l'école primaire des travaux en plus et moins value sont nécessaires :

- Pannes complémentaires
- Bardage en moins value

De ce fait, et concernant les marchés de travaux, Madame le Maire précise aux membres de l'assemblée de la nécessité d'approuver

- l'avenant n°1 pour le lot n°02 – Charpente Couverture Zinguerie attribué à l'entreprise DRUT

Madame le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

	prise	ant HT Base	ant n°1	beau montant
		9.74 €	6 €	1.00 €
20 %		9.95 €	2 €	8.20 €
UX T.T.C.		9.69 €	1 €	9.20 €

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 au marché de travaux pour la restructuration de l'école primaire à Varennes-sur-Amance, comme détaillés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour la restructuration de l'école primaire à Varennes-sur-Amance, comme détaillés ci-dessus,

- autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES ÉQUIPEMENTS DE LA MAIRIE DE VARENNES SUR AMANCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ouverture d'un service de restauration scolaire à Varennes sur Amance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de mise à disposition des équipements de ma Mairie de Varennes sur Amance à la Communauté de Communes du Pays de Chalindrey, Vannier Amance et de la Région de Bourbonne les Bains, *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : SERVICE COMMUN DE SERVICES TECHNIQUES**

Madame le Maire rappelle que les agents territoriaux de la commune, exerçant la totalité de leurs fonctions dans le service mis en commun, sont de plein droit transférés à la communauté de communes.

Le remboursement du financement de ce service se fera par imputation sur l'attribution de compensation de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas adhérer au service commun services techniques.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE LA MAIRIE AVEC LA SCP TEYSSEIRE ET KOCH, NOTAIRES ASSOCIÉS**

Vu la fermeture du bureau annexe de Varennes de la SCP TEYSSEIRE et KOCH, notaires associés, en date du 31 mars 2018

Considérant qu'il faut permettre un point d'accès au droit et maintenir le bureau annexe de Varennes sur Amance

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **D'approuver** la convention de mise à disposition gracieuse et ponctuelle d'une salle de la Mairie entre la Société Civile Professionnelle TEYSSEIRE et KOCH, notaires associés et la commune, *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **ASSOCIATION DÉFIS : CONVENTION ET COTISATION 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'autoriser le Maire à signer la convention d'engagement entre l'association DÉFIS et la commune

- d'autoriser le Maire à régler la cotisation pour l'année 2018

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU JUDICIAIRE (ADAJ)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat entre la commune de Varennes sur Amance et l'Association Départementale d'Aide au Justiciable (ADAJ), *ci-annexée*,
- **D'habiliter** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

La permanence en mairie se fera tout les mercredis des semaines impaires de 10h à 12h et sur RDV à compter du mercredi 28 mars 2018. Contacter Mme VOGT 03 25 90 32 06 ou Mme DENIS 03 25 90 62 32

### **DÉMOLITION DE L'ANCIEN ABRI DE BUS**

Le Maire propose de démolir l'ancien abri de bus situé sur la place de l'église.

Le Maire expose les devis reçus pour la démolition de l'ancien abri de bus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir le devis de l'entreprise CASTELLANI 52600 CHALINDREY pour la démolition de l'ancien abri de bus pour un montant de 5 024.54 € HT soit 5 526.99 € TTC

- d'autoriser le Maire à déposer le permis de démolir

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **CANTINE SCOLAIRE : ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET D'UN MEUBLE POUR AMÉNAGER LA CUISINE**

Le Maire expose les devis reçus concernant l'achat d'équipements et d'un meuble pour aménager la cuisine de la petite salle des fêtes pour la cantine scolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, pour aménager la cuisine de la petite salle des fêtes pour la cantine scolaire,

- de retenir le devis de la MAISON HÔTELIÈRE 21076 DIJON pour l'achat d'équipements pour un montant de 5 370.37 € HT soit 6 444.44 € TTC

- de retenir le devis de l'entreprise DELAGRAVE 77437 MARNE LA VALLÉE pour l'achat d'un meuble pour un montant de 390.90 € HT soit 469.08 € TTC

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **TARIF DE FACTURATION DE L'ÉLECTRICITÉ POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX, LES DEUX SALLES DES FÊTES ET TOUT AUTRE BÂTIMENT OU SALLE**

Vu le tarif actuel de facturation de l'électricité par la SCIAE

Considérant qu'il faut réévaluer le tarif actuel de refacturation de l'électricité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer à 0.18 € / kWh pour la refacturation de l'électricité pour les logements communaux, les deux salles des fêtes et tout autre bâtiment ou salle

- d'habiliter le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **RÈGLEMENT DE FORMATION POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Maire expose le règlement de formation pour le personnel communal proposé par le Centre de Gestion de la Haute-Marne

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'adopter le règlement de formation pour le personnel communal ci-joint en annexe ayant été validé par le comité technique le 4 juillet 2017

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 1 (JP MASTALERZ))

### **SUBVENTIONS 2018 POUR LA MÉDIATHÈQUE DE VARENNES SUR AMANCE**

Le Maire donne lecture de la demande de subvention pour la Médiathèque de Varennes sur Amance, pour l'achat de 20 dictionnaires, qui seront mis à la disposition des élèves de l'école primaire de Varennes sur Amance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'octroyer la somme de 330 euros à la Médiathèque de Varennes sur Amance pour l'année 2018 pour l'achat de dictionnaires

- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **REPAS DES AÎNÉS 2018**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de fixer la date du repas des Aînés au Dimanche 25 mars 2018 à 12h pour les personnes de plus de 65 ans dans l'année et les agents communaux

- de fixer le prix du repas à 25 € par personne

- de fixer le prix du colis, pour les personnes de plus de 80 ans et ne pouvant pas se déplacer, pour une personne seule à 13 € et pour un couple à 17 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : MODIFICATION DES STATUTS**

Le Maire explique que la Communauté de Communes des Savoir-Faire exerce la compétence assainissement en compétence optionnelle depuis le 1er janvier 2018.

La compétence assainissement exercée en compétence optionnelle ne peut être scindée en collectif et non-collectif et inclut de fait la gestion des eaux pluviales. Par contre, il est possible d'exercer la compétence limitée au seul assainissement collectif et non-collectif lorsqu'elle est inscrite en compétence facultative, ce qui exclut de fait la compétence liée à la gestion des eaux pluviales.

Compte tenu du fait que la gestion des eaux pluviales était exercée par toutes les communes y compris celles du secteur de l'ex-CCRB, il est proposé de modifier les statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire en transposant la compétence optionnelle assainissement en compétence facultative « assainissement collectif et assainissement non-collectif ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de refuser la modification des statuts de la Communauté de Communes des Savoir-Faire comme suit :

retrait de la compétence optionnelle :

« 5. assainissement »

ajout de la compétence facultative

« 6. Dans le cadre de la compétence assainissement :

assainissement collectif et assainissement non-collectif

La compétence liée à la gestion des eaux pluviales reste de la compétence des communes, dans le respect de la réglementation. »

- de notifier la présente décision au Président de la communauté de communes.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

### **PÊCHE A L'ÉTANG COMMUNAL DE VARENNES SUR AMANCE : RÉGIE - SOUS RÉGIES - RÉGISSEUR - TARIFS - RÉGLEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'instituer une régie de recettes "droits de pêche à l'étang communal de Varennes"

- d'instituer deux sous-régies de recettes "droits de pêche à l'étang communal de Varennes"

- d'autoriser le Maire à signer les actes constitutifs de la régie et des sous-régies

- de fixer les tarifs suivants à compter de 2018 :

- carte à l'année : 45 €

- carte au mois : 25 €

- carte à la journée : 10 €

- Week-end "Truites" : carte à la journée : 15 €

- de valider le nouveau règlement mis à jour

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

Ouverture de la pêche le samedi 17 mars 2018, s'adresser au régisseur, M. DIEUDONNE Jean-Marc 06 46 46 72 27

### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SAVOIR FAIRE : COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT**

Vu l'arrêté préfectoral n° 2820 en date du 21 décembre 2017 relative à la modification des statuts de la communauté de communes

Vu la convention de financement pour le fonctionnement de la station d'épuration des eaux usées regroupant les communes de Champigny-sous-Varennes, Chézeaux et Varennes-sur-Amance en date du 13 décembre 2012

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de transférer tout acte ou convention par substitution de la commune par la communauté de communes des Savoir Faire

- d'autoriser le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

A la majorité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 2)

### **DATES A RETENIR**

2 avril 2018 à 15h : chasse aux œufs ouvert à tous les enfants présents sur Varennes

8 mai 2018: 11h30 cérémonie au monument aux morts

Amicale St Gengoulf vous propose :

21 avril 2018 concert à la salle M. Arland

10 juin 2018 fête de l'asperge à la salle M. Arland

Le BAR MASQUE : le 15 avril à 17h concert J J M trio . Chansons françaises

### **SECRETARIAT DE MAIRIE**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2018, les horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie sont modifiés comme suit :

Mardi : De 9h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h00

Jeudi : De 9h30 à 11h30

### **ASSOCIATION DE L'ÉGLISE :**

Pour le renouvellement des adhésions 2018, vous pouvez vous adresser auprès de : Mme Huguette GARNIER, Mme Francette ROCHEBLAVE, M. René GROSS et éventuellement prendre contact par téléphone.

Le prix de l'adhésion reste à 10€

### **RAPPEL :**

Nous vous demandons de tenir les chiens en laisse dans le village.

A l'étang, la baignade est interdite pour les humains et les animaux, les chiens doivent être tenus en laisse pour la sécurité de tous.

Les horaires départementaux pour la tonte ou autre bruit de matériel restent inchangés.

Les feux à proximité des maisons sont interdits par arrêté préfectoral.

### **INFOS :**

#### **Ecole :**

Nous envisageons de faire un accueil du matin et du soir ainsi que les mercredis, la semaine de 4 jours sera mise en place .à la rentrée de septembre 2018

La cantine fonctionne bien et l'effectif sur certains jours monte à 17 enfants.

Pour mettre des animations en place, nous sollicitons la participation de bénévoles :

Sport, théâtre, chant, art plastic etc.... toutes les idées sont les biens venues.

Les travaux de la classe de l'école primaire avancent et les délais devraient être respectés.

#### **Etang :**

Les cartes sont en vente : M. Dieudonné J-M, au Bar Masqué à Varennes et chez M. Peigney grande rue à Bourbonne les Bains.

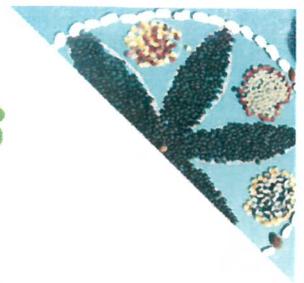
#### **M. ARLAND :**

Les personnes se passionnant pour l'œuvre de M. Arland envisagent de refaire une journée culturelle avec un programme riche. Dans la prochaine gazette, plus de détails seront donnés.

Le circuit littéraire va bientôt être de nouveau installé

# Nos Ateliers à Varennes

Des moments conviviaux pour apprendre, créer et échanger en harmonie avec notre environnement.



15 juillet

14/18h - 15€ l'atelier

## Sous les arbres

- ✿ En prenant le temps d'observer et de sentir les arbres, exprimez votre ressenti par le dessin, la peinture et pourquoi pas la poésie?
- ✿ Taille en vert au verger, destinée à limiter la couverture foliaire pour favoriser la maturation des fruits.
- ✿ A l'écoute de soi: pratiques visant à produire la paix intérieure et la vacuité de l'esprit.

12 août

14/18h - 15€ l'atelier

## Au jardin

- ✿ L'escargot: en observant la coquille en spirale de ce roi de la lenteur, vous laisserez agir l'inspiration... Dessin, peinture, collage.
- ✿ Spirales d'aromatiques, exemple de conception permaculturelle. Construction minimaliste pour une meilleure exposition.
- ✿ Faire ses graines et ses boutures: comment devenir autonome dans la production de fleurs, légumes et plantes aromatiques.

22 sept

10/17h - 5€ l'atelier

## Fête de l'abondance

- ✿ 10/12h Yoga.
- ✿ 10/12h Art au jardin.
- ✿ 10/12h Gâteaux aux légumes.
- ✿ Repas avec O Palais des Fées.
- ✿ 14/16h Pâtisserie sans gluten.
- ✿ Animations libres: grainothèques, troc' plantes, musique.

Réservation impérative par mail **06.11.89.02.61**  
ou téléphone 48h minimum à l'avance **03.25.84.31.46**





ASSOCIATION NATUR'AILES  
21 pl. de l'église – 52400 VARENNES/AMANCE  
Tel : 03.25.84.31.46 ou 06.06.43.43.28

## **APPEL à BENEVOLES en 2018 !**

- **Samedi 24 Mars 10h-16h30:**
  - Remplissage et plantation du « Yin-Yang », nouvelle structure surélevée
  - Désherbage, remise en état du jardin pour la saison
- **Dimanche 08 Avril 10h-16h30:**
  - Bardage et toiture de la « Guinguette »
  - Habillage bois des récupérateurs d'eau
  - Modification de l'espace compostage
- **Dimanche 12 Août 14h-17h**
  - Construction d'une spirale d'aromatiques
- **Octobre : date à préciser ultérieurement**
  - Plantation d'une haie de plantes à baies comestibles

## Promenade littéraire en Arlandie

Evoquant la terre natale de Marcel Arland, Jean Grosjean (1) avait prédit que Varennes-sur-Amance aurait ses pèlerins secrets. Il a été entendu par la municipalité qui a mis en place un chemin littéraire en hommage à l'enfant du pays devenu grand homme de Lettres et académicien. C'est, à travers le village, un parcours d'une douzaine de panneaux aquarellisés qui évoquent les lieux chers à l'écrivain.

Depuis l'automne 2016, chaque printemps revenu, Varennes-sur-Amance déploie un chemin littéraire qui part de la place centrale du village où se dresse une statue de Marcel Arland pour s'achever à sa maison d'enfance au Pâquis. Face tournée vers la grande place du bourg avec son église, ses bâtiments et monuments communaux, une représentation de l'écrivain se dresse grâce au sculpteur Johan Van Hoof en résidence d'été à Bouillevaux (lieu où se déroule « *Le désert de Zélie* »). A hauteur de cet édifice mémorial, une planche documentaire donne des repères biographiques : né le 5 juillet 1899, études à Langres et à la Sorbonne, 1<sup>er</sup> roman à 23 ans, entrée chez Gallimard, Prix Goncourt en 1929, co-directeur et directeur à « *La NRF* », Académie française, ultime retour au village en 1986... A partir de là, la déambulation peut commencer. Le chemin compte une série de panneaux, illustrés par des aquarelles de Hillagonda van Bockhove, qui reprennent en différents lieux du village des extraits de l'œuvre de Marcel Arland. Direction la chapelle Saint-Gengouph ! Sur la terrasse de l'édifice du XVI<sup>e</sup> s., la vue s'ouvre à gauche comme une fenêtre sur la vallée de l'Amance, puis droit devant le regard se perd dans une profondeur feuillue qui dissimule au plus profond le chemin qu'empruntait le garçonnet Arland pour gagner les grands bois jusqu'à l'enclave de Boillevaux ou la solitude de Presles. Une confession s'en dégage : « *Il me semble que j'ai aimé les bois plus que tout...* ». Poursuivons ! Le chemin de la Garenne conduit au bout de l'éperon d'où se déploie toute l'ampleur de l'Amance qui court dans la verte vallée jusqu'à Chézeaux et Champigny. Après cette évasion sur la campagne qui constitua un monde pour le gamin de Varennes, retour à l'école du bon maître Bailly, qui avait compris que l'écolier possédait des dispositions à l'écriture qu'il devait absolument partir au collège Diderot. De là, un étroit passage conduit à l'église avec sa Vierge bleue, elle n'a pas l'ampleur de la cathédrale de Langres mais elle restera plus attachante au cœur de l'homme. Alors, le parcours descend le village, passe devant la maison Renaissance, dépeint le décor de la rue qui vient d'être vécu avec tout son cortège de disparus qui ont fait le monde de l'enfance de l'écrivain. A hauteur du lavoir de la rue Varandelle, un huitième panneau évoque la ruralité du village en son début de XX<sup>e</sup> siècle. Le Pâquis est proche, mais le chemin du pèlerin a ses exigences et envoie d'abord au cimetière, lieu incontournable. Que d'heures passées entre les tombes à jouer tandis que la mère inconsolable venait déverser ses lamentations auprès de son pauvre Victor mort trop jeune ! Laissons-nous entrainer par le jeune Arland jusqu'à l'Ormeau où nous attendent de bonnes vaches blondes et une évocation de la vallée qui conduit jusqu'à Vicq, puis une suivante aux Efforêts. De retour aux habitations par une autre extrémité de l'éperon, la rue remonte et laisse apparaître la tourelle de la maison de La Grande, souvent dépeinte dans les nouvelles et récits de l'écrivain. De l'autre côté de la rue, voici enfin la

maison où, enfant, vécut Marcel Arland. Très présente dans « *Terre Natale* », c'est dans le grenier de cette maison qu'il revint écrire « *Terres étrangères* ». Ici s'achève la visite du village sur les traces d'Arland. La promenade peut se prolonger librement en Bouillevaux et au Val de Presles (autres lieux d'élection), sinon par la lecture de l'œuvre tandis que Varennes-sur-Amance en constitue le soubassement.

A l'initiative de Gérard Bessières et Malou Denis, ce chemin littéraire porté par la commune a été conduit avec une petite équipe informelle qui a œuvré avec efficacité et discrétion. Là-dessus est venue se greffer l'implication de PubligrphX à Langres. Si le parcours peut s'effectuer en solitaire du printemps à l'entrée de l'hiver, une visite de groupe avec le concours d'une lectrice (2) est programmée par l'ADP 3P le 12 juillet (3).

Michel Thénard

(1). Jean Grosjean (1912-2006) fut un collaborateur de Marcel Arland à « *La Nrf* ». Parmi tous les proches de ce dernier, il est l'un de ceux qui ont le mieux compris « l'esprit » de Varennes dans l'œuvre d'Arland.

(2). Anne Duvoy, présidente de « Au cœur des mots ».

(3). Rendez-vous devant la salle Marcel-Arland à 14 h 30. Rens. : 06 81 00 29 24.

Bon à savoir

La commune et les offices de tourisme de proximité mettent à la disposition du public un document pour aider à effectuer le parcours.

---



RESTAURATION CITOYENNE DE LA CROIX DOMINIQUE DANGEVIN

L'an mil huit cent vingt et vingt trois et tel  
par devant nous Claude Brice Collet, Maire  
de la Commune de Varennes, département de  
la Haute Marne, arrondissement de Langres.

Sont Comparus Monsieur Nicolas âgé de trente  
neuf ans, beau frère du défunt cy après nommé,  
Monsieur Jacques âgé de trente cinq ans, tous deux  
Demeurants à Varennes, les quels nous ont déclaré  
que Dangevin Dominique, fils de Dangevin François  
et de Dangevin Marie épouse de Maître Appoline  
né à Varennes, âgé de trente deux ans, est décédé  
dans son domicile, le jour d'hier, à sept heures du  
soir, et ont les dits déclarants signé avec nous le  
présent acte après lecture faite.

Monsieur Jacques Collet

ACTE DE DECES

## CROIX DE VARENNES

Tout d'abord, il faut savoir que dans notre région le mot croix désigne aussi bien une simple croix qu'un calvaire.

Les croix nous donnent d'intéressantes indications, qu'elles soient architecturales ou ornementales. Elles ont toutes de la plus simple à la plus ornementée un intérêt artistique, iconographique et historique indéniable.

A Varennes, trois croix ont été érigées à chaque entrée du village. Il faut se souvenir qu'autrefois aucune construction ne devait se trouver en dehors des limites fixées par ces croix cadastrales. La croix de la Louvière située à l'Ouest, la croix du Paquis à l'Est du village et la croix Plubel au Nord. Si les deux premières sont de simples croix de chemin, la croix Plubel est un monument de donation où se déroulaient les « rogations » qui consistaient à réciter des prières publiques pendant les processions organisées par le clergé trois jours avant l'Ascension pour placer les récoltes sous protection divine.

Une croix néo-gothique se trouve en bonne place au cimetière. Ce superbe monument date-t'il de la translation du cimetière en 1853 au lieu-dit en Sainte Barbe?

Autrefois, dans les cimetières, ces croix se trouvaient souvent face aux fosses communes.

Une croix vigneronne qui mériterait d'être plus finement restaurée se trouve au carrefour de la rue du Viau.

En dehors du village, en bordure de chemins ont été érigées deux croix de commémoration. La première en lisière du bois de Crevé commémore la mort de Gustave Vincent, oncle de Marcel Arland, foudroyé le 14 Septembre 1907, à l'âge de 25 ans.

La seconde, dans le bois à proximité de la ferme des lots, à la mémoire de Dominique Dangevin décédé en ce lieu le 24 Avril 1820, à l'âge de 32 ans.

Malheureusement, ces édifices sont menacés par l'élargissement des routes, par le vieillissement de la pierre, par le gel et le dégel qui n'arrangent rien.

Aussi, il est important de respecter ce patrimoine en le mettant en valeur et en restaurant les croix qui en ont besoin, avant qu'elles ne soient perdues à jamais.

GB



Croix Gustave Vincent 1907



Croix Dominique Dangevin 1820



Croix du cimetiere néogothique



Croix en pierre aux motifs ajourés



Piédestal rectangulaire  
sur deux niveaux séparés



Animaux fantastiques

### CROIX DU CIMETIERE EN PIERRE

Deux grandes dalles carrées servent de socle au piédestal de cette superbe croix néogothique.

A la base de ce piédestal des arcs en ogive font penser à un portail d'église gothique sur les quatre faces. Séparés par une corniche moulurée, ces motifs se renouvellent au niveau supérieur avec quatre rosaces et quatre fines colonnettes. La base de la colonne hexagonale comporte trois bêtes imaginaires et fantastiques qui fréquentent les enfers, dont l'une en partie animal, l'autre en partie humaine se couvre la tête de ses deux mains comme si elle voulait se protéger de la damnation éternelle des arides.

Le fût hexagonal se prolonge ensuite jusqu'à un chapiteau au décor floral qui supporte une croix rayonnante aux motifs ajourés, surmontée d'un phylactère. A la croisée de la hampe et du croisillon se trouve un christ et des rayons inégaux symbolisant les rayons du soleil et la lumière divine.

## CROIX PLUBEL EN PIERRE 19<sup>ème</sup>



Croix de donation et de rogations dite croix Plubel



Croix avec hampe et croisillons à  
Embouts décorés



Piedestal rectangulaire sur deux marches



Chapiteau à décor floral

Deux marches permettent d'accéder à un socle carré qui supportent un piédestal rectangulaire à quatre faces. Trois faces sont décorées de rosaces alors que la quatrième comporte l'inscription suivante :

Erigée

par MARC

LEOPOLD PLUBEL

1834

Une corniche moulurée avec reposoir utilisé lors des processions sert de support à une base cubique sur laquelle repose une colonne cylindrique avec, en son milieu, un anneau à décor floral qui se termine par un chapiteau finement décoré de motifs floraux.

Une croix, avec des a-bouts cylindriques, surmonte l'édifice avec une rosace à l'intersection de la hampe et des croisillons .

### Croix de la Louvière en pierre 19ème



Un piédestal, à corniche surmonté d'un cube, supporte une colonne légèrement galbée comprise entre deux collerettes qui se termine par un chapiteau mouluré où se dresse une croix avec une roue solaire inscrite au croisement de la hampe et des croisillons.

### Croix du Paquis en pierre 19ème



L'ensemble du piédestal quadrangulaire surmonté d'un cube repose sur un socle carré. Une colonne galbée, comprise entre deux collerettes, se termine directement par une croix ouvragée dans laquelle s'inscrit une seconde croix.

### Croix vigneronne en pierre du carrefour du Viau 19ème



Placée sur un piédestal quadrangulaire avec corniche, la colonne est décorée sur le premier tiers par une vigne grimpante le long du fût. La colonne cylindrique, avec collerette à la base sans décoration, supporte une simple croix nue de restauration récente posée sans chapiteau.